

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 53.2017

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29 En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 25 Pour : 25 Contre : 0

Date de la convocation : 7 juin 2017

L'an deux mille dix sept et le quatorze juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

<u>Présents</u>: MM. ANDRE. BOISSET. MONTAGNER. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. VIGNE DREUILHE. MM. DUBLIN. MANERO. MUSARD. PEGOURIE. RICAUD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. LABORDE. PONS. MM. THOMAS. IGOUNET. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC. VERNIER.

Pouvoir: M. VALMY à Mme PONS.

Absents excusés: MM. POUVILLON. VALMY. Mmes FABREGAS. ESTAUN. OVADIA.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : FOURNITURE, INSTALLATION, MISE EN SERVICE ET MAINTENANCE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION URBAINE : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE TOULOUSE, TOULOUSE METROPOLE ET LES COMMUNES D'AUCAMVILLE, DE BLAGNAC ET DE SAINT JEAN

Exposé:

La Ville de Toulouse, Toulouse Métropole, les communes de Blagnac, d'Aucamville et de Saint Jean ont décidé d'un commun accord de procéder ensemble à la fourniture, l'installation, la mise en service et la maintenance d'un système de vidéoprotection urbaine.

Afin d'optimiser la procédure de consultation et le coût des prestations et de doter les collectivités d'un outil commun, il est proposé de créer un groupement de commandes en application des articles 28 et 101 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, en vue de retenir en commun des titulaires de marchés.

Une convention constitutive de groupement de commandes définit les modalités de fonctionnement du groupement, désigne Toulouse Métropole comme coordonnateur et précise qu'il sera passé des marchés distincts par collectivité.

Décision:

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Conseiller municipal délégué, et après en avoir délibéré,

Décide

<u>Article 1</u>: d'approuver la convention portant création de groupement de commandes n° 17VT02, en vue de participer ensemble à la fourniture, l'installation, la mise en service et la maintenance d'un système de vidéoprotection urbaine dans les conditions visées par l'article 28 de !'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

<u>Article 2</u> : de désigner la Ville de Toulouse coordonnateur dudit groupement de commandes. La Commission d'Appel d'Offres compétente pour l'attribution des marchés est celle du coordonnateur.

A1-ticle 3 : d'autoriser le Maire à signer la convention et tous actes aux effets ci-dessus.

Le Maire, Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture 031-213100225-20170614-14062017_53-DE Reçu le 22/06/2017
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerar d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVIL LE,OU=DIRECTION GENERALE,O U=0002 21310022500019,OU=M AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRI E D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB AN,C=FRCommune d'Aucamville – 31140

22/06/2017

